



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le vendredi 3 novembre 2017

Changer d'heure et changer les piles des détecteurs de fumée

Winnipeg, Manitoba – Le dimanche 5 novembre 2017, à 2 h, l'horloge reculera d'une heure à l'occasion de la fin de l'heure d'été. Le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg encourage la population winnipégoise à changer les piles des détecteurs de fumée et à s'assurer du bon fonctionnement de ces appareils au moment de passer à l'heure d'hiver cette fin de semaine.

Selon de récentes statistiques, le risque de mourir dans un incendie est quatre fois plus élevé lorsque les détecteurs sont défectueux.

Une horloge qui s'arrête de fonctionner se remarque plus facilement qu'un détecteur de fumée inactif. Les piles pourraient être vides ou manquantes. La seule façon de s'assurer que les détecteurs marchent bien est de faire un test.

Il faudra garder à l'esprit la sécurité incendie au moment de changer d'heure ce dimanche. Il est recommandé de prendre le temps de mettre des piles neuves dans les détecteurs de fumée et de tester ces appareils en appuyant sur le bouton prévu à cet effet lorsqu'est venu le temps d'attraper une chaise ou un escabeau pour changer l'heure de ses horloges ou de celles d'un proche. Cela pourrait sauver des vies. (Les détecteurs de fumée qui marchent avec des piles au lithium de 10 ans doivent seulement faire l'objet d'un test.)

Pour assurer sa sécurité personnelle et la sécurité des autres à la maison, il suffit de suivre ces simples conseils :

- Un détecteur de fumée qui marche bien peut faire gagner un temps précieux. Aller dehors, rester dehors, se rendre à un endroit dont on a convenu, et composer le 911.
- Avoir au moins un détecteur de fumée à chaque étage de la maison et à l'extérieur des pièces de couchage. Ne pas oublier d'installer un détecteur de fumée au sous-sol.
- Les détecteurs de fumée doivent être remplacés tous les 10 ans. La date de fabrication est indiquée à l'endos de chaque appareil.
- Les piles jetables doivent être remplacées deux fois par an, lors du changement d'heure.
- Les détecteurs de fumée doivent être testés tous les mois.
- Tous les membres d'un ménage doivent savoir quoi faire en cas d'incendie, et un plan d'évacuation doit être mis à l'essai.

Pour de plus amples renseignements sur les détecteurs de fumée et la prévention des incendies, visiter la page [Ville de Winnipeg – Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg](#).

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg.

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg.